



refus d'expertise judiciaire

Par **Jarlet**, le **05/06/2021** à **16:34**

Bonjour,

Je viens d'être débouté de ma demande d'expertise par le tribunal des référés, suite à l'achat d'un véhicule frappé d'un grave problème de chaîne de distribution (elle claque et rends l'utilisation du véhicule impossible d'après le garagiste) et qui a subi une expertise demandé par mon assurance où le vendeur ne s'est, bien sûr, pas présenté. Je précise que depuis le 19 août 2020, je n'ai parcouru que 70 km, trajet entre l'achat du véhicule et le garage qui a constaté l'anomalie.

J'ai demandé un référé avec une expertise judiciaire afin que le vendeur ne puisse plus fuir sa responsabilité en vice caché mais le tribunal a rejeté ma demande sur le fait que l'expert n'a pas précisé que le véhicule est frappé d'un risque de rupture de la chaîne de distribution mais, je cite : "que la chaîne de distribution fait un bruit anormal" même s'il a précisé que le désordre est antérieur à la vente, donc la responsabilité du vendeur, etc...

Pouvez vous, svp, m'éclairer sur les recours à venir ?

Merci d'avance.

Par **miyako**, le **05/06/2021** à **18:54**

Bonsoir,

Vous pouvez faire appel de la décision .

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **05/06/2021** à **19:00**

Bonjour,

Il faudrait savoir si la formation de référé a renvoyé l'affaire sur le fond...